

Date de transmission de l'acte: 12/04/2024

Date de reception de l'AR: 12/04/2024

046-214603037-DE_2024_1_2-DE

A G E D I

République française

Commune de SENAILLAC-LAUXES

LOT

Séance du 28 mars 2024

Membres en exercice : 11	Date de la convocation 22 mars 2024 le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Christophe BENAC
Présents : 8	Présents : Christophe BENAC, Mélanie GARDOU, Marie-Françoise GUITARD, Gilbert HEREIL, Carole DUGOUCHET, Françoise SINDOU, Anne SOLEILHAVOUP, Michel GARDOU
Votants: 9	
Pour: 9	Représentés: Serge LANGLES représenté par Marie-Françoise GUITARD
Contre: 0	
Abstentions: 0	Excusés: Muriel RENOU, David RMIERE
	Absents:
	Secrétaire de séance: Françoise SINDOU

Objet: Fiscalité 2024 - vote des taux - DE_2024_1_2

Par délibération du 11 avril 2023 le Conseil Municipal avait fixé pour 2023 les taux des impôts à :

TH : 7.54 %
TFPB : 29.97 %
TFPNB : 75.18 %
CFE : 16.50 %

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023, dans le respect des règles de liens entre les taux en vigueur, et de les porter à :

TH : 7.54 %
TFB : 29.97 %
TFPNB : 75.18 %
CFE : 16.50 %

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Le Maire
Christophe BENAC

